



Ai-je droit ou pas à la retraite?

Par **Obelix**, le **28/11/2010** à **14:41**

Bonjour,

J'ai 61 ans, licencié en sept2008, j'ai bénéficié de l'ARE jusqu'en 2009, puis j'ai fait ma demande de retraite. Mais il me manque des trimestres, ils m'ont dit de rester à l'Are jusqu'à mes 65 ans, mais pôle-emploi a refusé car je ne remplissais pas les conditions, pareil pour l'ASS. Donc ,n'arrivant pas à me faire embaucher, je me suis mis auto-entrepreneur pour pouvoir compléter mon RSA.

Hors j'ai lu que ceux qui n'ont pas tous leurs trimestres peuvent quand même partir à la retraite mais avec une décote.

Ça, ils ne me l'ont pas dit à la cnav...Comment ça se passe? On peut toucher sa retraite minorée, et ensuite à 65 ans, on touche sa retraite complète? Quelles sont les démarches à faire??

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **28/11/2010** à **16:33**

Bonjour,

Il faudrait déjà que vous interrogiez, au besoin par écrit, [l'assurance retraite](#)

En principe, si vous prenez votre retraite et la percevez minorée c'est définitivement...

Par **Obelix**, le **28/11/2010** à **18:17**

Merci pour votre réponse.

Donc si on la prend minorée, c'est définitif.....mais donc c'est possible? Ce qui est pris est pris....parce qu'on ne sait pas si on arrivera à 65 ans...alors tout ce que j'ai cotisé jusqu'ici sera perdu!

Et dans le cas d'invalidité, je toucherai ma retraite à taux plein?

Avant de retourner à l'agence cnav, je voulais avoir des éléments de réponse.

Je suis inscrit sur le site que vous donnez, mais je n'arrive pas à obtenir cette information.

Merci encore!